

Sont convoqués :

BATTAIS Magali	DEROMMELAERE Françoise	LEFEUVRE Benoît
BEAUMONT Marie-Paule	ECHELARD David	RENOU Béatrice
BLANCHARD Monique	GALLOT Jean-Paul	
BONNAUD Delphine	GERAUD Nathalie	THOMAS Franck
BROUARD Vincent	GILLET Thomas	VERNOT Pierre
CHEVALIER DU FAU Vanessa	GREGOIRE Christophe	VOISINE Henri
DELETRE Jean-Claude	GROSSET Corinne	YOU Didier

Le Conseil Municipal se réunira en séance publique,

**Le Lundi 14 Octobre 2019 à 20h30 en Mairie**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

#### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion 23 Septembre 2019
- 2) 7.5 - Subvention : Convention secteur jeunesse avec l'association
- 3) 3.1 - Acquisitions : échange de terrains avec M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE
- 4) 3.2 Ventes foncières : ZAC de gagné promesse de vente à PODELIHA ACCESSION de terrains viabilisés pour la construction de logements d'accession sociale
- 5) 8.3 Dénomination de rues sur Saint Lambert la Potherie
- 6) 5.7 – Intercommunalités : Avenant à la Convention voirie
- 7) 1.1 ZAC de Gagné : Lot n°1
- 8) 7.8 – Fonds de concours pour l'aménagement du Carrefour des 5 routes
- 9) Informations diverses

Le Maire,  
  
Pierre VERNOT



#### Eléments transmis :

Point 6 : annexes financières convention voirie ALM, envoyé par email le 10/10/2019

Convocation : 04/10/2019

Affichage : 04/10/2019

## Séance du Lundi 14 Octobre 2019

### Compte rendu

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi 14 Octobre 2019 à 20h30, vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Lambert La Potherie s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERNOT, Maire.

#### Etaient présents :

Pierre VERNOT, Françoise DEROMMELAERE, Jean-Paul GALLOT, Corinne GROSSET, Delphine BONNAUD, Henri VOISINE, Vanessa CHEVALIER DU FAU, Magali BATAIS, Béatrice RENOU, Monique BLANCHARD, Franck THOMAS, Jean-Claude DELETRE, Marie-Paule BEAUMONT, Christophe GRÉGOIRE.

#### Absents excusés :

Vincent BROUARD donne pouvoir à Henri VOISINE  
David ECHELARD donne pouvoir à Françoise DEROMMELAERE  
Didier YOU donne pouvoir à Corinne GROSSET  
Thomas GILET donne pouvoir à Delphine BONNAUD

**Absents :** Benoît LEFEUVRE, Nathalie GERAUD, Franck THOMAS

**Secrétaire de séance :** Christophe GRÉGOIRE

.....

#### 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 Septembre 2019

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

#### 2) 7.5 - Subvention : Convention avec l'association Léo Lagrange

Madame Delphine Bonnaud, adjointe aux affaires scolaires, expose :

Le 6 septembre 2019, nous avons lancé un appel à projet pour l'animation du secteur jeunesse et le conseil municipal junior.

A partir du 30 septembre 2019, le comité de sélection a étudié les différents projets et a choisi le projet de l'association Léo Lagrange Ouest pour une subvention annuelle de 29 349 €.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention ci-jointe pour l'année 2020, reconductible 3 fois un an.

Considérant que cette convention prévoit une subvention de plus de 20K€, elle est soumise à approbation du conseil. La convention prévoit la possibilité de paiements fractionnés dans le temps et par action.

Si le conseil accepte cette convention, les modifications peuvent être mises en place dès la rentrée scolaire de janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** la signature de cette convention avec Léo Lagrange,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution, ainsi que le versement de la subvention pour l'association.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

.....

### 3) 3.1 - Acquisitions : échange de terrains avec M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE

Monsieur Henri Voisine, 1<sup>er</sup> adjoint, expose :

A l'occasion de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, un emplacement réservé a été placé sur la parcelle cadastrée AA 100 appartenant à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE. Depuis, des négociations ont été menées avec les propriétaires qui souhaiteraient vendre à la commune la partie nécessaire à la réalisation des orientations d'aménagement inscrites au PLUi.

Un accord est intervenu sur la base d'un échange entre une partie de la parcelle AA 100 d'une surface d'environ 775m<sup>2</sup> et la partie de la parcelle AA 95 propriété de la commune, restant après le réaménagement du carrefour, d'environ 296m<sup>2</sup>.

La valeur des deux parcelles n'étant pas équivalente, une soulte de 26 200€ est à verser par la commune à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE.

- 1- L'accord prévoit que M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE conserve gracieusement l'usage de la parcelle pendant au moins 3 ans et que, au-delà, cette mise à disposition pourra cesser moyennant un préavis de 2 ans
- 2- L'accord prévoit également qu'à l'occasion de cet aménagement urbain, un accès devra être prévu pour le solde de la parcelle AA 100

La commune aura également à poser une clôture et un portail sur la parcelle AA 95 en limite du domaine public.

Je vous propose d'approuver cet accord et de m'autoriser à signer les actes d'acquisitions de vente.

Considérant l'avis des domaines en date du 2 septembre 2019. Cette délibération annule et remplace la délibération 2019-83 prise le 23 Septembre 2019.

Après avoir délibéré, le conseil :

- Approuve La vente du solde de la parcelle AA 95 au prix de 35 800€
- Approuve L'acquisition d'une partie de la parcelle AA 100 au prix de 62 000€
- Approuve Donc le versement d'une soulte de 26 200€ à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE
- Approuve L'inscription dans l'acte de l'engagement de la commune de laisser à M. Alain LASNE et Mme Annie LASNE la disposition de la parcelle acquise, pendant 3 ans et un délai de préavis de 2 ans lors de sa reprise au-delà de 3 ans
- Approuve La pose d'un portail et d'une clôture sur la parcelle AA 95 en limite du domaine public
- Approuve la réalisation d'un accès au solde de la parcelle AA 100 dans le cadre du plan d'aménagement de l'ilot
- Autorise le maire à signer la convention reprenant les engagements ci-dessus et tous les documents nécessaires à son exécution

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

### 4) 3.2 Ventes foncières : ZAC de Gagné promesse de vente à PODELIHA ACCESSION de terrains viabilisés pour la construction de logements d'accession sociale

Monsieur Henri VOISINE 1er adjoint, expose :

Les études et les négociations entreprises depuis plusieurs années pour aménager la futur ZAC de gagné ont conduit à un projet d'accord avec le groupe PODELIHA ACCESSION pour 2 ilots d'une surface totale d'environ 2000 M<sup>2</sup> sur lesquels le groupe PODELIHA ACCESSION s'engage à construire 8 logements en accession sociale.

Le prix de vente par la commune des terrains viabilisés pour cette partie de la ZAC sera de 216 000€ HT pour les ilots F et K.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** ce projet d'accord avec le groupe PODELIHA ACCESSION

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce projet

<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 6) 8.3 Dénomination de rues sur Saint Lambert la Potherie

Monsieur Henri VOISINE 1er adjoint, expose :

Certains endroits de la commune de Saint Lambert la Potherie nécessitent une dénomination. Nous avons identifié 4 emplacements, indiqués et répartis sur le plan de la commune.

Emplacement concernant la Place qui se situe entre la rue de l'Eglise et la rue des Roseaux : Place Saint Maurille  
La liaison douce de la ZAC de la Grande Rangée jusqu'à la rue des Carrières : Allée Berthe Morisot (peintre, 1841-1895)

Emplacement en partant de la rue des landes, à gauche en rentrant dans la ZAC vers la rue Simone Veil : : Impasse Marie-Madeleine Fourcade (responsable d'un grand réseau de résistance, 1909-1989)

Emplacement de la rue Olympe de Gouge vers l'Impasse Flora Tristan : Place Lise Meitner (scientifique, 1878-1968)

Le nom des rues est également indiqué sur le plan de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte** les noms de rues proposés pour la commune de Saint Lambert la Potherie et leur situation sur le plan.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 7) 5.7- Intercommunalités : Avenant à la Convention voirie

Monsieur Pierre VERNOT, Maire, expose :

Suite au transfert à Angers Loire Métropole des compétences nécessaires à sa transformation en Communauté Urbaine par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, la communauté urbaine a conclu avec chaque commune une convention de gestion dans l'objectif d'assurer la continuité et la sécurité du service public.

Par convention, Angers Loire Métropole a confié à Saint-Lambert-la-Potherie, l'exercice en son nom et pour son compte de :

- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie,

Les modalités de suivi et le remboursement aux communes des dépenses de fonctionnement (hors RH) effectivement réalisées, se font semestriellement, dans la limite des montants inscrits à l'annexe financière.

Il est profité de cet avenant pour actualiser l'annexe financière (Cf Tableaux ci-joints).

Le fonds de concours à verser par la commune de Saint-Lambert-la-Potherie à Angers Loire métropole pour les investissements 2019 est de 55 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** le remboursement semestriel des dépenses de fonctionnement (hors RH) effectivement réalisées, dans la limite des montants inscrits à l'annexe financière.

**Approuve** l'avenant portant ajustement financier pour 2019, 2020 et 2021 entre Angers Loire Métropole et la commune de Saint-Lambert-La-Potherie

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et toutes les pièces utiles à son exécution.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 8) 1.1 – Marchés publics : ZAC de Gagné : Travaux VRD Lot n°1

Monsieur le Maire expose :

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 13 Septembre 2019 puis le 30 Septembre 2019 pour attribuer les lots.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le lot n° 1 VRD de la ZAC de Gagné a été attribué le 30 Septembre 2019 à l'entreprise SAS LUC DURAND pour un montant de 3 023 455.31 € HT, soit 3 628 146.37 € TTC.

Le tableau présente l'entreprise retenue et le montant du marché pour le lot 1 :

N° lot	Corps d'état	Entreprise attributaire	Montant HT	Montant retenu TTC
1	VRD	SAS LUC DURAND	3 023 455.31 €	3 628 146.37 €

Je vous propose de m'autoriser à signer, dès à présent, le marché correspondant.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de la ZAC de Gagné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** la proposition de Monsieur le Maire,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce marché et toutes les pièces utiles à son exécution.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 9) 7.8 –Fonds de concours pour l'aménagement du carrefour des 5 routes

Monsieur le Maire expose,

Dans le cas de l'aménagement du carrefour des 5 routes sur la RD 56, le Conseil Départemental sollicite une participation de 197 000 € de la part des communes de Saint-Lambert et de Beaucouzé.

Pour Saint-Lambert la participation s'élève à 30 000 €.

Ce fonds de concours sera imputé sur les crédits de voirie sur la ligne 204.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2017/81 du 27 Novembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Accepte** la proposition de Monsieur le Maire,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à son exécution.

<b>Pour : 17</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
------------------	-------------------	-----------------------

## 10) Informations diverses

1/ Réunion citoyenneté organisée par le Département en novembre et décembre

2/ Présentation du site internet de Saint Lambert la Potherie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

\*\*\*\*\*

Prochains conseils publics : Lundi 25 Novembre 2019 à 20h30

Lundi 16 Décembre 2019 à 20h30

\*\*\*\*\*

Le secrétaire de séance,



Christophe GRÉGOIRE

Le Maire,



Pierre VERNOT

Les conseillers :

BATTAIS Magali		DEROMMELAERE Françoise		LEFEUVRE Benoît	
BEAUMONT Marie-Paule		ECHELARD David		RENOU Béatrice	
BLANCHARD Monique		GALLOT Jean- Paul			
BONNAUD Delphine		GERAUD Nathalie		THOMAS Franck	
BROUARD Vincent		GILLET Thomas		VERNOT Pierre	
CHEVALIER DU FAU Vanessa		GREGOIRE Christophe		VOISINE Henri	
DELETRE Jean-Claude		GROSSET Corinne		YOU Didier	